

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 7

Absents : 0

Date de convocation : 12 mai 2022

Date d'affichage : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-05-065

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Valloire Patrimoine et Culture dans le cadre de la scénarisation du Fort du Télégraphe

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Dans la cadre de l'avènement de l'aménagement du Fort de Télégraphe par la Communauté de Communes Maurienne Galibier dans le cadre de l'Espace valléen, il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Valloire Patrimoine et Culture afin que cet acteur local privilégié puisse parfaire cet aménagement par l'acquisition d'objets et matériels destinés au décor scénographique de l'intérieur du Fort.

Il s'agit pour l'association d'acquérir auprès de brocanteurs, de vendeurs spécialisés etc... divers objets et matériels qui permettront de mettre en scène comme dans le temps de son occupation l'intérieur du Fort du Télégraphe.

Ainsi, je vous propose d'attribuer à l'association Valloire Patrimoine et Culture une subvention d'un montant maximum de 10 000 €. Le versement de celle-ci sera effectué pour le montant exact des dépenses engagées au vu d'un état détaillé et certifié par l'association.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 073-217303064-20220519-22_05_065-DE



Il serait établi en annexe de cette délibération, comme pièce justificative du versement de la subvention, un inventaire détaillé des objets et matériels acquis, de manière à ce que ceux-ci soient scrupuleusement conservés par l'association et qu'ils restent destinés à long terme à décorer et scénariser l'intérieur du Fort du Télégraphe.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 12 mai 2022,

Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer à l'association Valloire Patrimoine et Culture une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 10 000 €. Le versement de celle-ci sera effectué pour le montant exact des dépenses engagées au vu d'un état détaillé et certifié par l'association.
- d'établir en annexe de cette délibération, comme pièce justificative du versement de la subvention, un inventaire détaillé des objets et matériels acquis, de manière à ce que ceux-ci soient scrupuleusement conservés par l'association et qu'ils restent destinés dans la durée à décorer et scénariser l'intérieur du Fort du Télégraphe.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/05/2022

Affichage : 23/05/2022

Valloire, le 23/05/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

